

Protection de l'euro contre le faux monnayage, programme Pericles 2002-2013: extension aux États membres non participants

2006/0079(CNS) - 13/09/2006

La commission a adopté le rapport d'Agustín DÍAZ de MERA GARCÍA CONSUEGRA (PPEDE, ES) qui approuve sans modification, dans le cadre de la procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil étendant aux États membres non participants l'application de la décision 2006/.../CE modifiant et prorogeant la décision 2001/923/CE établissant un programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation pour la protection de l'euro contre le faux monnayage (programme «Pericles»).